

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 30 juin 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE QUATORZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **24 juin 2014**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de la délibération n°1 à 6 et 11 à 68.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET -
Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT -
M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE -
M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK -
M. Olivier BERTRAND - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ -
Mme Suzanne DATHE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST -
Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX -
M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE -
M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN -
Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX -
M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET -
M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 00H30 à 01H08

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H08 à 01H08

Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Raphaël MARGUET de 18H08 à 19H19

Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 18H08 à 18H25

M. René DE CEGLIE donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 18H08 à 19H28

Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H08 à 01H08

Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à Mme Laëtitia LEMOINE de 18H08 à 18H44

Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 18H08 à 01H08

M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H08 à 01H08

M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H08 à 18H50

Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 23H15 à 01H08

Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H08 à 01H08

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 18H08 à 18H25

Absents de 22h30 à 22h45 (délibérations 8 à 10) puis de 23h30 à 01h08 (délibération 11 à 68) :

Mme Anouche AGOBIAN, Mme Sarah BOUKAALA, M. Paul BRON, Mme Jeanne JORDANOV, M. Olivier NOBLECOURT, M. Jérôme SAFAR, Mme Marie-José SALAT.

Secrétaire de séance : Mme Martine JULLIAN.

M. le Maire suspend la séance à 18h17 afin de donner la parole à une délégation d'une coordination des intermittents du spectacle. Reprise de la séance à 18h22.

Intervention(s): M. le Maire, M. CHAMUSSY, Mme BERNARD.

Le procès verbal de la séance du 26 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le rendu acte n'a pas appelé d'observation particulière.

DELIBERATION N° 2 - (A 039) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Esplanade - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Esplanade.

Intervention(s): M. FRISTOT, M. BRON, Mme BERANGER, M. BREUIL, M. HABFAST, M. CHAMUSSY, Mme GARNIER, M. NOBLECOURT, M. SAFAR, M. CAZENAVE, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. FRISTOT, oralement. Celui-ci est adopté : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 2 " Front National " - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès "

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de supprimer la Z.A.C. de l'Esplanade ;

- de rétablir la part communale de la taxe d'aménagement à un taux de 5 % sur l'ancien périmètre de la Z.A.C. ;

- de procéder aux mesures de publicité prévues à l'article R311-5 du Code de l'urbanisme à savoir :

- affichage pendant un mois en mairie avec mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

- publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier pourra être consulté. Les effets juridiques attachés à la suppression de la zone ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble de ces formalités de publicité. La date à prendre en compte pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National » - Contre : 7 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Abstention : 1 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » (M. BRON)

DELIBERATION N° 3 - (A 030) - URBANISME AMENAGEMENT - Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme et modification de périmètres de protection de monuments historiques (PPMH) - Lancement des procédures.

Intervention(s): M. FRISTOT, M. BRON, Mme BERANGER, M. BREUIL, M. HABFAST, M. CHAMUSSY, Mme GARNIER, M. NOBLECOURT, M. SAFAR, M. CAZENAVE, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. FRISTOT, oralement. Celui-ci est adopté : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Abstention : 2 " Front National "

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme consistant notamment à :
 - intégrer les conséquences de la suppression de la ZAC de l'Esplanade
 - abaisser les hauteurs, ramener les zones 33+ à 33m maxi, supprimer tous les points de convergence urbaine
 - passer à 40% la part de logement locatif social exigé dans les projets Presqu'île, Flaubert et Esplanade et instituer des emplacements réservés en application de l'article L.123-2b du code de l'urbanisme
 - renforcer les exigences concernant la performance énergétique des bâtiments
 - protéger les équipements sensibles des faisceaux des antennes de téléphonie mobile
 - corriger quelques erreurs matérielles
 - mettre à jour les annexes ;
- de lancer la procédure de modification des périmètres de protection des monuments historiques à l'extérieur du périmètre de l'AVAP, conformément à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- de rappeler que ces deux procédures seront soumises à enquête publique ;
- de mettre en ligne les deux dossiers de modification du PLU et des protections des monuments historiques ;
- de mettre à disposition du public le dossier à la Plateforme (ancien musée-bibliothèque place de Verdun).

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 4 - (A 042) - URBANISME AMENAGEMENT - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné - Demande de portage pour constitution d'une réserve foncière.

Intervention(s): M. FRISTOT, M. BREUIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'EPFL-D d'acquérir la propriété des consorts DAMPNE située 54 boulevard de l'Esplanade au prix de 365 000 € et de le porter au titre des réserves foncières volet "RU";
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portages, définies par le

règlement intérieur de l'EPFL-D;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National » - Abstention : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Ne prennent pas part au vote : 2 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » (Mme GARNIER, Mme BOILEAU)

DELIBERATION N° 5 - (A 033) - DOMAINE PUBLIC - Stade des Alpes - Convention d'occupation temporaire du domaine public à signer entre la Ville de Grenoble et la SASP FC Grenoble Rugby pour l'installation d'une Halle Polyvalente.

Intervention(s): M. FRISTOT, Mme AGOBIAN, M. BARBIER, M. SAFAR, M. BREUIL, M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. HABFAST.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP FG Grenoble Rugby sur une partie du parc Paul Mistral, pour l'implantation d'une Halle Polyvalente Hospitalités, conformément au plan foncier ci-annexé, matérialisant l'assiette de la convention, d'une contenance d'environ 900 m² ;

- de consentir cette occupation pour une durée de vingt-trois mois maximum, moyennant une redevance annuelle de 56 655 euros, conformément au projet de convention annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser la SASP FC Grenoble Rugby à lancer des études préalables à la réalisation de son projet ;

- d'autoriser la SASP FC Grenoble Rugby à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à la réalisation de son projet et notamment la demande de permis de construire temporaire de cette halle.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 2 « Front National » - Abstention : 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile »

DELIBERATION N° 6 - (A 041) - URBANISME REHABILITATION - Programme européen FP7 Smart Cities2013, projet City-zen : Lancement du projet et adhésion au contrat n°608702.

Intervention(s): M. FRISTOT, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer la participation de la Ville de Grenoble dans le projet européen FP7 Smart Cities 2013 City-zen n° 608702 ;

- de reverser aux bailleurs sociaux, le montant des aides aux travaux de rénovation thermique et énergétique, soit 50 €/m² attribués par la Commission Européenne dans le cadre du Programme FP7 Smart Cities 2013, projet City-Zen n° 608702 pour la réhabilitation thermique et

énergétique performante des logements situés dans le périmètre Berriat/Gare/Europole/Presqu'île/Esplanade, sous réserve que les programmes de travaux respectent les objectifs de performances thermique et énergétique du projet ;

- de reverser aux syndicats des copropriétaires concernés le montant des aides aux travaux de rénovation thermique et énergétique, soit 50 €/m² attribués par la Commission Européenne dans le cadre du Programme FP7 Smart Cities 2013, projet city-Zen n° 608702, sous réserve que les programmes de travaux, à définir dans le cadre de l'élaboration d'une opération de réhabilitation de copropriétés (OPAH/PIG), respectent les objectifs de performances thermique et énergétique du projet ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Contre : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 7 - (E 016) - FINANCES - Budget Principal : Compte administratif 2013

M. le Maire quitte la salle. Mme MARTIN 1ère adjointe est élue présidente de séance : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Abstention : 2 " Front National "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile "

Intervention(s): M. SABRI, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme MARTIN, Mme SALAT, M. BRON, M. CHAMUSSY, Mme COMPARAT, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2013 du Budget Principal ;

- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 " Front National "

DELIBERATION N° 8 - (E 017) - FINANCES - Budgets annexes : Compte administratif 2013

Le groupe « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2013 de chacun des budgets annexes suivants : Cuisine Centrale, Self Clemenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités Economiques, Locaux Culturels, Stationnement,

- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National »

DELIBERATION N° 9 - (E 002) - FINANCES - Budget Principal : Compte de gestion 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2013 du Budget Principal, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (E 006) - FINANCES - Budget Annexes : Comptes de gestion 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que les comptes de gestion 2013 des budgets annexes : Cuisine Centrale, Self Clemenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités Economiques, Locaux Culturels, Stationnement, dressés par le Trésorier Principal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (A 020) - ACCESSIBILITE - Convention de partenariat avec les partenaires institutionnels du Mois de l'accessibilité 2014.

M. le Maire reprend la présidence de la séance. Le groupe « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » est présent. M. le Maire donne la parole à M. SAFAR. Le groupe « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » quitte définitivement la séance.

Intervention(s): M. le Maire, M. FILIPPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec le Conseil Général de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (A 022) - URBANISME REHABILITATION - Etude pré-opérationnelle à un dispositif d'intervention en faveur du parc de logement existant du secteur Flaubert.

Intervention(s): M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'engager une mission d'étude préopérationnelle à l'intérieur du périmètre du secteur Flaubert**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de tous les partenaires possibles, notamment l'ANAH et Grenoble Alpes Métropole, des demandes de subventions pour cette opération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 13 - (A 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Projet de renouvellement urbain Villeneuve/relogement. Convention de financement entre la Ville, Actis et la Société Dauphinoise pour l'Habitat.

Intervention(s): M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention financière tripartite ville de Grenoble/Actis/Société Dauphinoise pour l'Habitat précisant les modalités de versement de la participation d'Actis et la SDH au coût du poste de chargé de relogement Villeneuve et fixant le montant de cette participation à 6.861 €chacun ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Abstention : 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National »

DELIBERATION N° 14 - (A 027) - POLITIQUE DE LA VILLE - Projet renouvellement urbain Villeneuve et Plan de sauvegarde Arlequin - Mission d'assistance à la programmation des travaux et à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage - copropriétés 60/120 et 130/170 Arlequin- Demande de financements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le maire ou son représentant à demander aux organismes financeurs l'ensemble des aides financières mobilisables pour ce type d'action.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Abstention : 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National »

DELIBERATION N° 15 - (A 037) - POLITIQUE DE LA VILLE - Villeneuve - Démolition des silos 3, 4 et 5 et construction d'un nouveau parking en ouvrage, demande d'ouverture d'enquête complémentaire auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère.
Intervention(s): M. BREUIL, M. FRISTOT, Mme LHEUREUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Isère, l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire concernant le projet de démolition des silos 3, 4 et 5 et la construction d'un nouveau parking en ouvrage conformément à l'état foncier ci-annexé;
- de dire que cette enquête portera sur le périmètre défini par le plan périmétral de la Déclaration d'Utilité Publique SILOS annexé à la présente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 2 « Front National » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile »

DELIBERATION N° 16 - (A 007) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouvellement urbain Châtelet - Avenant de clôture à la convention financière entre la Ville de Grenoble et Actis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la convention financière entre la Ville de Grenoble et Actis fixant les modalités de remboursement du coût salarial de la chargée de relogement Châtelet ;
- de fixer, pour la période allant du 1er décembre 2013 au 30 juin 2014, le montant de ce remboursement à 26.000 €maximum ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Abstention : 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National »

DELIBERATION N° 17 - (A 006) - LOGEMENT - Aide de la Ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par Actis, Grenoble Habitat et la Société Dauphinoise pour l'Habitat.
Intervention(s): M. FRISTOT

Un amendement est présenté par M. FRISTOT, oralement. Celui-ci est adopté : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National "
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De verser à :
 - Grenoble Habitat une aide de 84 000 € pour la réalisation de 14 logements locatifs sociaux

(10 PLUS/4 PLAI), 62 cours de la Libération,

- La Société Dauphinoise pour l'Habitat une aide de 210 000 € pour la réalisation de 42 logements locatifs sociaux (29 PLUS et 13 PLAI), sur une partie du site de l'Externat Notre Dame,

- ACTIS : une aide de 70 000 € pour la réalisation de 14 logements locatifs sociaux PLUS CD Anru rue Cassin (Châtelet/lot A1), et une aide de 19 500 € pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux PLUS/PLAI, dans le programme « Le Duo », 12 rue Mayen,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et modalités de versement des dites participations.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Abstention : 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National »

DELIBERATION N° 18 - (A 008) - LOGEMENT - Convention d'objectifs 2014 entre les Hablles et la Ville de Grenoble.

Intervention(s): M. FRISTOT, Mme CADOUX, Mme YASSIA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle ci-annexée entre la Ville de Grenoble et les Hablles, qui annule et remplace la convention approuvée par délibération du Conseil municipal du 15 avril 2013 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

- d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Les Hablles au titre de l'année 2014 ;

- que ce montant sera intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédit existant qui est présentée à cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 19 - (A 002) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Prolongement de la rue d'Alembert pour les besoins de ligne de bus n°32 - Acquisition à l'euro symbolique de trois parcelles auprès du SMTC et de la copropriété "Les Trois Lys".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la copropriété "Les Trois Lys" les parcelles cadastrées section IV n° 236, d'une contenance de 191 m² et n°238, d'une contenance de 289 m² ;

- d'acquérir à l'euro symbolique auprès du SMTC la parcelle cadastrée section IV n° 237, d'une contenance de 282 m² ;

- de classer ces trois parcelles dans le domaine public routier communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces deux acquisitions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : 1 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » (M. MONGABURU)

DELIBERATION N° 20 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération "Clos des Fleurs" - Cession à la Ville de Grenoble de volumes et terrains constituant des voiries, trottoirs et espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter la rétrocession et l'intégration dans le domaine public communal des parcelles et volumes suivants, cadastrés :
 - AH n°117, à usage de parc et situé en coeur d'îlot ainsi que l'oeuvre d'art contemporain ;
 - AH n°116, volumes 3 et 4 ;
 - AH n°103, 104 et 108, volumes 33 ;
 - AH n°111 et 120, volume 45 ;
 - AH n°146, volume 50 ;
 - AH n°119 et 113, volume 56 ;
 - AH n°57, 66, 105, 109, 110 et 145, parcelles périphériques à usage de voirie ;
- d'affecter les parcelles cadastrées AH numéros 57, 66, 105, 109, 110 et 145 au domaine public de voirie ;
- d'accepter le versement à la ville de la somme de 48 378 euros correspondant à l'installation de toilettes publiques ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire avec la SAS Clos des Fleurs pour ouvrir le parc au public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 21 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC VIGNY - MUSSET - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain - Cession de parcelles à la SPLA - Validation de charges foncières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section ER n°255 et d'une partie de la parcelle cadastrée section ER n°336, pour une contenance totale d'environ 797 m², constituant le tènement 1B sur le plan foncier ci-annexé ;
- de prononcer le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section ER n°255 et d'une partie de la parcelle cadastrée section ER n°336, pour une contenance totale

d'environ 797 m², constituant le tènement 1B sur le plan foncier ci-annexé ;

- de céder à la SPLA Sages le tènement 1B précité au prix de 48 € HT le m² de surface de plancher, conformément à la notice 1 ci-annexée ;

- d'autoriser la SPLA SAGES à céder au sein de la ZAC Vigny Musset :

- à la SAS Europe Construction le lot P2, d'une contenance d'environ 705 m², conformément au plan foncier ci-annexé ;

- à la société Vinci Immobilier le lot 2 de l'ilot I, d'une contenance d'environ 1127 m², conformément au plan foncier ci-annexé ;

- à la société COGEDIM le lot 3 de l'ilot I, d'une contenance d'environ 2 386 m², conformément au plan foncier ci-annexé ;

- d'autoriser la SPLA SAGES à céder les lots précités au prix de :

- 275 euros HT le m² de surface de plancher pour l'accession libre

- 225 euros HT le m² de surface de plancher pour l'accession encadrée

- 75 euros HT le m² de surface de plancher pour les locaux d'activité, conformément à la notice 2 ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 22 - (A 015) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain pour le céder à ACTIS en vue de la construction d'un local à poubelles situé rue Eugène Sue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du domaine public d'un terrain, d'une contenance d'environ 20 m², à détacher de la parcelle cadastrée section EL n°47 pour les besoins de la construction d'un local à poubelles par ACTIS ;

- de prononcer le déclassement du domaine public du tènement préalablement désaffecté ;

- de céder à l'euro symbolique à ACTIS ce tènement ci-avant désaffecté et déclassé du domaine public ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (A 014) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Régularisations foncières, acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique auprès des copropriétés "Le Radar" et "Garages Le Radar" la parcelle cadastrée section EL n°182, d'une contenance de 97 m², située rue Edmond About, conformément aux conditions de la notice n°1 ci-annexée ;

- d'acquérir à l'euro symbolique de la SCI Tendance les parcelles cadastrées section HN n°133 et n°134, d'une contenance totale de 378 m², située 115bis cours de la Libération, conformément aux conditions de la notice n°2 ci-annexée ;
- d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la société ALSTOM HYDRO FRANCE deux terrains à détacher de la parcelle cadastrée section HM n°89, pour une contenance totale d'environ 1 261 m², situé rue Général Mangin, conformément aux conditions de la notice n°3 ci-annexée ;
- d'incorporer toutes les parcelles précitées dans le domaine public routier communal ;
- de constater la désaffectation de trois terrains à détacher de la parcelle cadastrée section IX n°696, ainsi que le volume public de l'ancien silo 5 parcelle IX666, situé à la Villeneuve, conformément au plan foncier ci-annexé ;
- de prononcer le déclassement du domaine public des tènements précités conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, en vue de les rattacher au volume du nouveau parking 345, conformément aux conditions de la notice n°4 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 2 « Front National » - Abstention : 7 « UMP-UDI et Société Civile »

DELIBERATION N° 24 - (A 031) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'un terrain situé à l'angle des rues Menon et de la Magnanerie à Madame et Monsieur Régis POUYET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Madame et Monsieur Régis POUYET un tènement d'environ 151 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AX n°288, conformément au plan foncier ci-joint, pour un montant de 13 130 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (A 032) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition d'un tènement situé rue des Peupliers pour la réalisation d'un aménagement public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de la SCI MAIL 19 un terrain à détacher de la parcelle cadastrée section ER numéro 44, pour une surface de 455 m² au prix de 30 euros le m² et conformément au plan foncier ci-annexé ;
- d'affecter le tènement de 455 m² ci-avant au domaine public de voirie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (A 021) - URBANISME REHABILITATION - Désignation des membres de la commission d'attribution de subventions, dans le cadre de travaux de ravalement, de réhabilitation ou d'amélioration thermique sur des bâtiments privés - Maintien de l'obligation de déclaration préalable pour le ravalement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **Que l'ensemble de ces demandes de subventions soient accordées par une seule et même commission d'attribution des aides pour l'ensemble des dispositifs de travaux de mise en valeur architecturale et d'amélioration thermique et énergétique prévu par les délibérations du Conseil Municipal existantes et à venir dans ces domaines.**
- **De désigner pour la commission d'attribution des aides, deux membres titulaires choisis au sein du conseil municipal :**
 - **Mme Martine JULLIAN**
 - **M. Vincent FRISTOT**
- **De désigner deux membres suppléants choisis au sein du conseil municipal**
 - **Mme Lucille LHEUREUX**
 - **M. Jacques WIART**
- **De soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement sur tout ou partie d'une construction existante, sur l'ensemble du territoire de la commune, conformément à l'article R.451-17-1 du code de l'Urbanisme.**

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- **Sur les désignations : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Abstention : 2 « Front National » - Ne prennent pas part au vote : 7 « UMP-UDI et Société Civile »**
- **Le reste de la délibération : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Abstention : 2 « Front National » - Ne prennent pas part au vote : 7 « UMP-UDI et Société Civile »**

DELIBERATION N° 27 - (A 024) - URBANISME REHABILITATION - Commission locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : renouvellement des membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver la nouvelle composition de la commission locale AVAP :**

Huit représentants de la collectivité territoriale :

- **Mme Martine JULLIAN**
- **Mme Lucille LHEUREUX**
- **Mme Maud TAVEL**
- **Mme Marie-Madeleine BOUILLON**
- **M. Antoine BACK**
- **Mme Sonia YASSIA**
- **M. Jérôme SAFAR**
- **Mme Bernadette CADOUX**

- **le Maire ou son représentant est président de cette commission.**

Trois représentants de l'Etat :

- **Le Préfet ou son représentant : Mme Cécile ROLAND-GUYOT (Direction Départementale des Territoires - DDT),**

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant (DREAL) : M. Mathias GENT,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) : M. Patrick MAILLARD.

Deux représentants qualifiés au titre des intérêts économiques locaux :

- Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou son représentant,
- M. Gérard LOLLINI : Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble,

Deux représentants qualifiés au titre du Patrimoine Culturel et Environnemental Local :

- Mme Anne CAYOL-GERIN : Conseil Général de l'Isère - Direction du Patrimoine Culturel,
- M. Franck COURTOIS : Président de l'Association Patrimoine et Développement.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur les désignations : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »
- Le reste de la délibération : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 28 - (A 034) - URBANISME GESTION FONCIERE - Mise à disposition à la Ville de Grenoble d'un bâtiment par la Région au sein du site de l'hôtel Lesdiguières et signature d'une convention tripartite d'occupation entre la Ville, la Région et le lycée Lesdiguières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter la mise à disposition à titre gratuit par la Région Rhône Alpes du bâtiment situé au sud-ouest de l'hôtel, teinté en vert dans le plan foncier ci-annexé et d'une cour attenante, teintée en bleu dans le plan foncier ci-annexé;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce bien immobilier consenti par la Région jusqu'à sa sortie de la convention d'affectation scolaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (B 006) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention signée entre la Ville de Grenoble et l'AUESC Bajatière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'association AUESC Bajatière d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 € pour l'année 2014;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2014 à la convention du 25 juin 2012 entre la Ville de Grenoble et l'AUESC Bajatière.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN - Pour : le reste

DELIBERATION N° 30 - (B 003) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Signature d'une convention de mise à disposition d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association Rencontre Amitié Mistral

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à prendre connaissance de la convention ci annexée, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local de 36,10 m² sis 14 rue Albert Thomas, à l'association Rencontre Amitié Mistral, qui prend effet à compter du 1er juin 2014, pour une durée de un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction pour la même durée et dans la limite de trois ans, soit jusqu'au 31 mai 2017, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, signifiée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis de deux mois ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe au Conseil municipal du 30 juin 2014.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 31 - (B 004) - SECURITE CIVILE - Suppression de la Commission communale consultative de contrôle des installations foraines

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de supprimer la commission communale consultative de contrôle des installations foraines à compter du 1er juillet 2014.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 32 - (B 002) - POLITIQUE DE LA VILLE - ZAC MISTRAL EAUX CLAIRES
- Acquisition auprès d'ACTIS du volume constituant un centre de santé en rez-de-chaussée d'un immeuble à construire situé avenue Rhin et Danube - Complément à la délibération du 8 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer l'acquisition auprès d'ACTIS du volume constituant un centre de santé, situé avenue Rhin et Danube, une fois aménagé et réceptionné, conformément au plan de rez-de-chaussée de l'immeuble de logements ci-annexé ;

- de dire que cette acquisition du centre de santé s'effectuera au prix de 1 080 000 euros TTC au lieu de 1 000 000 d'euros et que son règlement s'effectuera en quatre fois au lieu de trois prévues initialement ;

- de confirmer les autres termes de la délibération du conseil municipal du 8 juillet 2013 ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et notamment l'état descriptif de division en volumes ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 33 - (B 007) - POLITIQUE DE LA VILLE - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la coordination du dispositif "Fonds de participation des Habitants" géré par l'ADATE.

Intervention(s): M. FILIPPI, M. CLOUAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée entre l'ADATE, le Conseil Général, l'ACSE et la Ville de Grenoble,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 27 600€ pour l'année 2014 à l'ADATE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe au Conseil Municipal du 30 juin 2014.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. COUTAZ - Pour : le reste

DELIBERATION N° 34 - (C 001) - MONTAGNE - Convention de mise à disposition d'un local sis 14 rue de la République au bénéfice de l'association "Smile in Events".

Intervention(s): Mme CADOUX, M. MERIAUX

Un amendement est présenté par M. MERIAUX, celui-ci est adopté : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National "

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local de 21m² dans les locaux de la Maison de tourisme à l'association "Smile in Events".
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National "

DELIBERATION N° 35 - (C 011) - MONTAGNE - Rencontres du cinéma de montagne : demande de subvention auprès de la Région Rhône -Alpes pour la 16ème édition.
Intervention(s): M. MERIAUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Région Rhône Alpes, une subvention la plus élevée possible pour la conduite des 16èmes Rencontres du cinéma de montagne.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (C 004) - SPORT - SPL ISERE AMENAGEMENT - mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de deux terrains sportifs au stade Bachelard : compte rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2013, approbation de l'avenant n° 1 au contrat de quasi régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de l'actualisation au 31décembre 2013 du bilan et du plan de trésorerie de l'opération transmis dans le cadre du compte rendu annuel d'activité ; le bilan global de l'opération, intégrant la rémunération du mandataire, est sans évolution pour la Ville,

- d'approuver les dispositions de l'avenant n° 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL Isère Aménagement pour l'aménagement de deux terrains sportifs au stade Bachelard : l'avenant précise les modifications apportées au planning de réalisation et à la rémunération du mandataire,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National "

DELIBERATION N° 37 - (C 005) - SPORT - Etape à Grenoble du Tour de France 2014 : convention avec la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.) et convention de partenariat avec la METRO
Intervention(s): M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accueillir à Grenoble le départ de la 14e étape du Tour de France le samedi 19 juillet 2014,

- d'approuver les dispositions de la convention, jointe en annexe 1, fixant les relations entre la ville de Grenoble et la société Amaury Sport Organisation et prévoyant en particulier le versement par la Ville d'une participation financière de 72 000 €TTC,

- d'approuver les dispositions de la convention entre la Ville et la METRO, jointe en annexe 2, précisant les conditions et modalités du partenariat relatif à l'accueil du Tour de France à Grenoble et fixant à 36 000 € TTC la participation financière de la METRO à la ville de Grenoble,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Amaury Sport Organisation et la convention de partenariat avec la METRO.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 38 - (C 012) - RESTAURATION - Convention de partenariat entre la Banque Alimentaire de l'Isère et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention ci-annexée,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Atelier pédagogique avec l'association "Etoile en panne" et convention de partenariat avec l'association "Orchestre des Campus Grenoble" et l'EPCC MC2.

Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la réalisation de l'atelier pédagogique avec l'association « Etoile en panne ». Coût : 2 824 €**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association "Orchestre des Campus Grenoble" pour la réalisation d'un spectacle le 22 mars 2014 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la MC2 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutiens aux acteurs culturels : conventions et avenants au titre de l'exercice 2014.

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire, M. BERNARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens et des avenants aux conventions de mise à disposition de locaux avec les associations «Atelier de recherche et de création dramatique», «CREARC», «Le Tricycle» et «Barbarin et Fourchu»**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec les associations «CREARC» et «Le Tricycle» ;**
- **d'approuver les termes de la convention et des avenants de financement en annexe 4 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à

l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme BOILEAU, M. BACK, Mme LEMOINE, Mme MARTIN, M. DE CEGLIE

DELIBERATION N° 41 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programmes d'acquisition et de restauration 2014. Demande de subventions auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC) et du Conseil Régional Rhône-Alpes dans le cadre des Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) et du fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR). Intervention(s): M. BERNARD, M. BREUIL, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la deuxième phase du programme d'acquisition du musée de Grenoble de l'oeuvre de Giuseppe Penone, Foglie (feuilles), 1990, achetée à l'artiste pour un montant de 400 000 euros ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Régional Rhône-Alpes, des subventions les plus élevées possibles dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées et du Fonds Régional d'Aide aux Restaurations.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Contre : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 42 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs du spectacle "l'appel de Londres" - Saison 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les tarifs proposés pour le spectacle "l'Appel de Londres" à compter du 1er juillet 2014.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (C 014) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 17 personnes dont les noms figurent en annexe 1,**
- **d'attribuer 12 bourses FIJ, pour les montants indiqués, aux 11 personnes dont les noms et le descriptif des projets figurent à l'annexe 1.**

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Bourses BAFA : Adoptées à l'unanimité.

- Bourses FIJ : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " -

Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National "

DELIBERATION N° 44 - (C 015) - JEUNESSE - Convention générale d'objectifs entre la Ville de Grenoble et l'association Synergie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée,
- de soutenir l'action de l'association Synergie Chantiers Educatifs par le versement d'une subvention de 72 000€ pour l'année 2014,
- de dire que le montant de cette subvention est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 45 - (C 017) - VIE DES ASSOCIATIONS - Conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations MJC des Allobroges et MJC Mutualité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions annexées, pour la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux situés au 37 rue Blanche Monier à la MJC Allobroges (annexe 1), et d'une salle sise au 33 bis rue Joseph Chanrion à la MJC Mutualité (annexe 2) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National " - Ne prend pas part au vote : 1 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " (M. TUSCHER)

DELIBERATION N° 46 - (C 019) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles et associations Jeunesse pour l'année 2014

Un amendement est présenté par Mme MARTIN, celui-ci est adopté : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 2 " Front National " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile "

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN,

Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. COUTAZ, M. MALBET, Mme BERNARD, M. CHASTAGNER, M. SOLDEVILLE - Pour : le reste

DELIBERATION N° 47 - (D 008) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention avec l'association SOLIDURA relative à la reprise pour recyclage ou réemploi de téléphones mobiles et de matériel informatique réformé

Intervention(s): Mme COMPARAT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- accepter les termes de la convention de partenariat jointe à la présente délibération,**
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (D 002) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique (années 2013 à 2015) - avenant financier

Intervention(s): Mme BERANGER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique pour l'année 2014, une subvention d'un montant de 8 500 € pour le projet "de la farine au pain, expérimentation d'un four mobile",**
- d'accorder à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique pour l'année 2014, une subvention d'un montant de 2 000 € pour le projet "semaine du développement durable et solidaire",**
- d'accorder à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique pour l'année 2014, une subvention d'un montant de 4 500 € pour le projet "Pêle-Mêle - boutique solidaire",**
- d'approuver l'avenant financier ci-joint à la convention-cadre signée en avril 2013 entre la Ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Délibération : Adoptée

Pour : 41 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National » - Ne prend pas part au vote : 1 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » (Mme YASSIA)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE - Pour : le reste

DELIBERATION N° 49 - (D 007) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Forum Emploi 2014 : convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et Pôle Emploi
Intervention(s): M. CLOUAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe de partenariat entre la Ville de Grenoble et Pôle Emploi relative au Forum pour l'Emploi 2014

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au dispositif « Pépinière d'activités » : convention d'objectifs entre La Pousada, la Ville de Grenoble et la Métro et adhésion au réseau des pépinières de Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération entre La Pousada, La Ville de Grenoble et la Métro,

- de soutenir la SCIC La Pousada à hauteur de 25 000 € pour son action d'animation du dispositif des pépinières pour l'année 2014. Ce montant est intégré à la délibération d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,

- d'adhérer au Réseau des Pépinières de Rhône-Alpes pour l'année 2014 pour la somme de 20 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au Réseau des Pépinières de Rhône-Alpes.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 2 " Front National " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile "

DELIBERATION N° 51 - (D 004) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et le Fonds de Promotion et d'Animation des Marchés de Grenoble - Année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 40 300 € à l'association Fonds de Promotion et d'Animation des Marchés de Grenoble, correspondant à :

- une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2014, de 20 300 €

- une subvention de 20 000€correspondant au reversement des subventions FISAC de l'État et de la Métro perçues par la Ville de Grenoble

Ces montants sont intégrés à la délibération d'affectations de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE

DELIBERATION N° 52 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Gestion des locaux économiques - Annulation de loyers et taxes associées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'annulation des loyers et charges du local commercial situé au 52 place des Géants pour les mois de février, mars, avril et mai 2014 d'un montant total de 1238,40 €TTC.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 53 - (D 009) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention d'objectifs entre la Ville de Grenoble et l'association MPT St Laurent - Divercities : recrutement d'une animatrice pour la gestion des temps de résidence des groupes de musiciens à l'Auberge de Jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier correspondant joint à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. COUTAZ, M. BACK - Pour : le reste

DELIBERATION N° 54 - (E 019) - ANIMATION - Cabaret Frappé - Approbation des tarifs de la saison 2014

Intervention(s): M. BERTRAND

<p>Un amendement est présenté par M. BERTRAND, celui-ci est adopté : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "</p>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer aux montants ci-dessous les tarifs du Cabaret Frappé 2014 :

En prévente :

. plein tarif : 17 € soit une recette nette de 15,20 €

. tarif réduit : 14 € soit une recette nette de 13,30 €

. pass 3 concerts : 39 € valable pour trois places achetées de trois concerts différents, soit 13 € la place, soit une recette nette de 36 €

En caisse du soir :

. plein tarif : 17 €

. tarif réduit : 14 €

La formule pass 3 concerts ne sera disponible qu'en prévente.

- d'interdire l'accès au concert payant sous chapiteau aux enfants de moins de 6 ans non munis d'un casque anti-bruit.

- de dire que les tarifs plein et réduit seront appliqués en prévente et en caisse du soir ;

- de dire que les tarifs " pass 3 concerts " seront appliqués en prévente ;

- d'autoriser l'impression de 150 tickets exonérés pour chacune des 5 soirées du festival ;

- d'autoriser l'application du tarif réduit, sous condition de présentation d'une pièce justificative, aux personnes suivantes : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI/RSA, personnes à mobilité réduite, jeunes en service civique, jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants, aux personnes retraitées, groupes de plus de 10 personnes, adhérents aux bibliothèques municipales de Grenoble, adhérents pass Culture, aux comités d'entreprise et assimilés.

- d'autoriser la vente des billets en plein tarif et en tarif réduit du Cabaret Frappé par DIGITICK SA, moyennant une majoration de 1,80 € TTC.

- d'autoriser la vente de la formule pass 3 concerts du Cabaret Frappé, disponible uniquement en prévente, par DIGITICK SA, moyennant une majoration de 3,00 € TTC

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 55 - (E 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations de postes saisonniers, création et transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 2 " Front National " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile "

DELIBERATION N° 56 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de la dette due par Madame Fatiha BOUGHELILBA, qui s'élève à 83,80 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 57 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur Jacques BOUCHERON, chef de service comptable des finances publiques à la Trésorerie de Grenoble Municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'allouer une indemnité annuelle de conseil à Monsieur Jacques BOUCHERON, chef de service comptable des finances publiques à la Trésorerie de Grenoble Municipale, correspondant au traitement brut annuel afférent à l'indice brut 100, à compter du 4 avril 2014 et jusqu'au 31 juillet 2015.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 58 - (E 011) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Formation des élus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'affecter annuellement des crédits à la formation des membres du conseil municipal, à hauteur de 40.000 € pour la prise en charge des frais de formation et de 10.000 € pour la prise en charge des frais de déplacement, séjour et hébergement,

- de maintenir une enveloppe globale pour l'ensemble des élus du conseil municipal, qui pourra être mobilisée sous couvert du Questeur.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n°13A407, 14A074, 14A075 et 14A104 ainsi que les avenants aux marchés n°10A228, 10A018 et 10A027, 10A365.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National "

DELIBERATION N° 60 - (E 009) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Groupement de commandes entre la ville et le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Grenoble et le centre communal d'action sociale de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 61 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'une convention de mise à disposition du domaine public d'une cabine pour photographies d'identité dans le hall public de l'Hôtel de ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer la convention d'occupation du domaine public ci-jointe avec la Société PHOTOMATON, afin d'installer une cabine pour photographies d'identité dans le hall public de l'Hôtel de Ville.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62 - (E 018) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales : application de la délibération n°51-E015 du 26 mai 2014
Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Rencontres avec des Elus

- les 17 et 18 avril 2014 - E. PIOLLE

25 ans du jumelage GRENOBLE/OXFORD

- les 26 et 27 avril 2014 - B. MACRET - P. CLOUAIRE

4ème Cérémonie des trophées de l'accessibilité

- le 14 mai 2014 à Paris - C. GARNIER

Participation à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires de Grandes Villes de France

- le 20 mai 2014 à Paris - E. PIOLLE

Groupe de travail " distribution d'énergie dans les territoires " organisé par AMORCE (Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur)

- le 21 mai 2014 à Paris - V. FRISTOT

Assemblée générale de l'Association " Un Plus Bio "
- le 21 mai 2014 à Marseille - S. DJIDEL

Réunion des membres du Bureau du RFVS (Réseau Français des Villes Santé) de l'OMS
- le 22 mai 2014 à Paris - M. JACTAT

Rencontre avec Mme MOREIRA, Vice-présidente de la Région Rhône-Alpes en charge de la coopération solidaire
- le 23 mai 2014 à Lyon - B. MACRET

Journée Portes ouvertes à l'occasion des 20 ans du Centre écologique "Terre vivante "
- le 9 juin 2014 à Mens - L. HEUREUX

-
Assemblée générale de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus
- le 5 juin 2014 à Lyon / St Exupéry - P. MERIAUX

5ème anniversaire du Marché de Gros Lyon-Corbas
- le 14 juin 2014 à Corbas - S. DJIDEL

Table ronde sur le thème : " le changement des pratiques agricoles dans le Grésivaudan "
- le 15 juin 2014 à Lumbin - S. DJIDEL

Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin au Mont Valérien
- le 18 juin 2014 à Paris - M. JULLIAN

Rencontres Nationales de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) sur le thème " Prévention et planification des déchets "
- les 25 et 26 juin 2014 à Paris - S. DJIDEL

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 2 " Front National " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile"

DELIBERATION N° 63 - (E 013) - FINANCES - Ventes aux enchères en ligne de produits réformés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'intégrer les instruments de musique à la liste des familles de produits autorisés à la vente aux enchères en ligne par délibération du 23 avril 2007.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64 - (E 014) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci - dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :
 - article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
 - article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
 - article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
 - article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
 - article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
 - article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|---------------|
| - Commission Action sociale et proximité | 17 juin 2014, |
| - Commission Métropolitaine | 17 juin 2014, |
| - Commission Ressources et évaluation | 16 juin 2014, |
| - Commission Temps libre et savoirs | 18 juin 2014, |
| - Commission Ville durable | 19 juin 2014, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Qu'une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement sera engagée dès l'été 2014, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Dans cette attente, et afin de ne pas pénaliser les actions menées par les associations il vous est proposé d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2014
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65737** (chapitre 65)

Commission Métropolitaine

FLORALIS-UJF FILIALE	2 000,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE-UPMF	800,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE 3	1 400,00

TOTAL ARTICLE 4 200,00

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Métropolitaine

GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	3 000,00
---	----------

TOTAL ARTICLE 3 000,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Action sociale et proximité

AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	47 000,00
ADATE	27 600,00
ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00

Commission Métropolitaine

FONDS DE PROMOTION ET D'ANIMATION DES MARCHES DE GRENOBLE	40 300,00
COUPE DE FRANCE DES IAE	2 000,00
LA POUSADA	25 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	6 500,00
UNION DE DEFENSE DES INTERETS DES COMMERCANTS STE CLAIRE	5 000,00
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS - UFC QUE CHOISIR GRENOBLE	1 525,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	1 000,00
ASS ETUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURE (AEMD)	700,00
BEST GRENOBLE INP - BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY	700,00
CENTRE D'ETUDES CANADIENNES	500,00

Commission Ressources et évaluation

AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION	2 000,00
MEMORIAL DE LA SHOAH	8 000,00

Commission Temps libre et savoirs

CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	2 000,00
COMITE TERRITORIAL DES ALPES DE RUGBY	3 000,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	2 110,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT	800,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	5 000,00
EPI D'OR-OPHELIA THEATRE	4 000,00
EXCES (DANS TOUS LES SENS DU TERME)	5 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE (ex CAV)	2 200,00
LES HARMONIQUES DU NEON	3 000,00
LES PHOSPHORESCENTES EN SCENE	4 000,00
ME CLOS D'OR	1 500,00
MJC EAUX CLAIRES	3 500,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	2 393,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	1 900,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	9 100,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT	2 430,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	1 125,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	5 600,00
ENFANTINE	5 040,00
LA CORDEE	6 028,00
LE PLATEAU	2 300,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES	10 450,00
MAISON DES JEUX ASS	563,00
ME BACHELARD	4 700,00
ME CLOS D'OR	13 534,00
ME PREMOL	9 264,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	7 682,00
MJC ALLOBROGES	8 318,00
MJC ANATOLE FRANCE	12 690,00
MJC EAUX CLAIRES	10 200,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 697,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	4 520,00
MPT SAINT LAURENT	4 280,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	5 650,00
SYNERGIE CHANTIERS A.I	72 000,00

Commission Ville durable

LES HABILES- HABITATS ISEROIS LIBRES ET SOLIDAIRES	5 000,00
ALPES AUTOPARTAGE	25 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	8 500,00

TOTAL ARTICLE 445 899,00

TOTAL BUDGET 453 099,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION TEMPS LIBRE ET SAVOIRS :

C.M. DU 26 MAI 2014

Suite à un problème technique sur PROGOS, la subvention pour l'association **LA CORDEE** passée en **commission du 14/05/2014** n'a pas été enregistrée sur la délibération financière d'attributions de subventions.

Il convient donc de modifier la délibération en y ajoutant la subvention suivante :

- Association **LA CORDEE** pour un montant de **2 448,00 €**

Conclusions adoptées

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Affichée le

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique : Pour : 41 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "- Ne prend pas part au vote : 1 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " (Mme YASSIA)

- ADATE : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

- HABILES : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

- Le reste de la délibération est adopté : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. COUTAZ, M. DE CEGLIE, Mme MARTIN, Mme YASSIA, Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE, M. BACK, Mme CADOUX, Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme GIROD de L'AIN, Mme LEMOINE, Mme BOILEAU, M. MALBET, M. CHASTAGNER, M. SOLDEVILLE

DELIBERATION N° 65 - (E 020) - FINANCES - Annulation titre de recettes. Remise gracieuse de dettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la gratuité des matériels mis à disposition à l'association Le Plateau Mistral Eaux Claires dans le cadre du Forum des Associations,

- d'annuler le titre de recettes de 1 180.58 € relative au prêt des matériels.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 66 - (E 021) - INTERCOMMUNALITE - Proposition de quatre contribuables en vue de la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de proposer les quatre contribuables suivants :

Deux titulaires :

- M. Michel RICHARD
- Mme Nadine REUX

Deux suppléants :

- M. Gilles KUNTZ
- M. Jacques TOLEDANO

susceptibles d'être désignés commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur les désignations : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 2 " Front National " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile"

- Le reste de la délibération : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 2 " Front National " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile"

DELIBERATION N° 67 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble dans divers organismes : - Université de Grenoble - Villes Internet - SACICAP PROCIVIS Alpes Dauphiné - Conservatoire d'espaces naturels Isère.AVENIR - ACROE (Association pour la Création et la Recherche d'Outils d'Expression - Ecole maternelle Claude Bernard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire et un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre suppléant au sein de la Commission Vie Etudiante de l'Université de Grenoble :

Commission Vie Etudiante

1- titulaire

M. Olivier BERTRAND

1 - suppléant

Mme Laëtitia LEMOINE

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'administration de l'association Villes Internet :

Conseil d'administration

1- titulaire

Mme Laurence COMPARAT

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire au sein de l'Assemblée générale du Conservatoire d'espaces naturels Isère.AVENIR :

Assemblée générale

1 - titulaire

Mme Lucille LHEUREUX

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'administration de la SACICAP PROCIVIS Alpes Dauphiné :

Conseil d'administration

1- titulaire

Mme Suzanne DATHE

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l' ACROE (Association pour la Création et la Recherche d'Outils d'Expression) :

Assemblée générale

1- titulaire

Mme Marie-Madeleine BOUILLON

Conseil d'administration

1- titulaire

Mme Marie-Madeleine BOUILLON

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire au conseil d'école maternelle Claude Bernard :

Conseil d'école maternelle

1- titulaire

M. Jacques WIART

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur les désignations : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 2 " Front National " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile"

- Le reste de la délibération : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Abstention : 2 " Front National " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile"

DELIBERATION N° 68 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes - Modifications : Commission Grenobloise d'Accessibilité - Université Pierre Mendès France - Orchestre de Chambre et Musiciens du Louvre - Conservatoire à Rayonnement Régional.

Retrait du point désignation CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner deux représentants de la ville de Grenoble en qualité de membres titulaires au sein de la Commission Grenobloise d'Accessibilité :

Commission

2- titulaires

M. Emmanuel CARROZ
Mme Christine GARNIER

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire et un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre suppléant au sein de la Commission Recherche du conseil académique "CR-CAC" de l'Université Pierre Mendès France :

Commission Recherche du conseil académique

1- titulaire

M. Alan CONFESSON

1 - suppléant

Mme Laurence COMPARAT

- de dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de la Commission Recherche du conseil académique de l'Université Pierre Mendès France sont désormais les suivants :

Conseil d'administration

1- titulaire

Mme Martine JULLIAN

1 - suppléant

M. Yann MONGABURU

Commission Recherche du conseil académique

1- titulaire

M. Alan CONFESSON

1 - suppléant

Mme Laurence COMPARAT

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Orchestre de Chambre et Musiciens du Louvre :

Assemblée générale

1- titulaire

Mme Bernadette CADOUX

Conseil d'administration

1- titulaire

Mme Bernadette CADOUX

- de dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Orchestre de Chambre et Musiciens du Louvre sont désormais les suivants :

Assemblée générale

3- titulaires

- Madame Corinne BERNARD

- Monsieur Olivier BERTRAND

- Madame Bernadette CADOUX

Conseil d'administration

3- titulaires

- Madame Corinne BERNARD
- Monsieur Olivier BERTRAND
- Madame Bernadette CADOUX

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire au Conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional :

Conseil d'Etablissement

1- titulaire

Mme Anouche AGOBIAN

- de dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du Conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional sont désormais les suivants :

Conseil d'Etablissement

3 - Titulaires

- Monsieur Fabien MALBET
- Madame Corinne BERNARD
- Madame Anouche AGOBIAN

Délibération : Adoptée

- Votes séparés :

- Sur les désignations : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

- Le reste de la délibération : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01H08

ANNEXE(S)

Rendu acte - Conseil municipal du 30 juin 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

Annexe à la délibération N° 1 - 6001

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14T082	Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A470 Travaux d'électricité dans les bâtiments de la ville de Grenoble Foyer de l'étudiante - Mise en conformité des installations électriques	ENTREPRISE DUNELEC 38420 LE VERSOUD	29 759,81	01/04/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T036	Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A142 Travaux de cloisons faux plafond projection dans les bâtiments de la ville de Grenoble Ecole élémentaire Libération Réaménagement de quatre salles d'activité au 2ème étage Lot 02 - Cloison-Faux plafond	SAIT 38320 BRESSON	37 748,46	03/04/14	Marché à prix global et forfaitaire
13T328	Maison des associations Réorganisation spatiale de l'accueil Lot 01 - Désamiantage	BATTAGLINO 38210 TULLINS	42 747,60	28/03/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T052	Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble Remplacement du système de sécurité incendie	SIEMENS 38433 ECHIROLLES	59 285,00	27/02/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T013	Foire des Rameaux Maintenance des installations électriques	CITEOS 38120 SAINT-EGREVE	78 185,00	07/03/2014	Marché à prix global et forfaitaire

Rendu acte - Conseil municipal du 30 juin 2014 DELIBERATION N° 1 - G001
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14P014	Changement de régime de neutre à l'hôtel de ville de Grenoble Mission de coordinateur sécurité et protection de la santé	APAVE 38431 ECHIROLLES	7 172,50	19/02/14	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14S036	Enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage, nettoyage du mobilier urbain et des ouvrages d'art	SARL ERTE 38130 ECHIROLLES	Maximum : 89 000,00	14/04/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :				
14-1691	Arrêté (16/05/2014)	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. MEILLASSOUX en référé expertise.	
14-1711	Arrêté (29/04/2014)	Me FESSLER	Suite à la plainte déposée et retenue par le Tribunal correctionnel en raison de l'agression dont ont été victimes le 6/03/2014, dans l'exercice de leurs fonctions, M. TITON, M. MONTEIRO et M. PALOMBA, la Ville est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
14-1844	Arrêté (16/05/2014)	SCP LYON-CAEN FABIANI THIRIEZ	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la société VINCI PARK CGST.	
14-1881	Arrêté (16/05/2014)	SCP LYON-CAEN FABIANI THIRIEZ	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête introduite par M. BELDJENNA en annulation de la décision du 17/02/2014.	
14-1892	Arrêté (19/05/2014)	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. MATRAIRE en référé suspension à l'encontre de l'arrêté de M. le Maire notifié le 19/03/2014 portant licenciement pour insuffisance professionnelle.	
14-1976	Arrêté (15/05/2014)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont a été victime le 23/04/2014, dans l'exercice de ses fonctions, M. ALVAREZ-DIAZ, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

14-1977	Arrêté (15/05/2014)	Me MONNIER	En cas de suite à la plainte déposée en raison de l'agression avec violences et rebellion dont ont été victimes le 2/05/2014, dans l'exercice de leurs fonctions, M. AVENNEL et M. PALOMBA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.
14-1978	Arrêté (15/05/2014)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression avec violences et rebellion dont ont été victimes le 24/03/2014, dans l'exercice de leurs fonctions, M. AVENNEL, M. DURIN et M. PALOMBA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.
14-1986	Arrêté (19/05/2014)	Me BARD	En cas de suite donnée à l'agression dont a été victime le 26/09/2013, dans l'exercice de ses fonctions, M. STENGER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
14-1997	Arrêté (03/06/2014)	Me LIGAS RAYMOND	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif par Mme BOURSEUL en référé expertise afin de déterminer des préjudices liés à son exercice professionnel, patrimoniaux permanents, extrapatrimoniaux permanents, temporaires.
14-2029	Arrêté (13/05/2014)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 29/10/2013, dans l'exercice de ses fonctions, M. ROSSET, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.
14-2030	Arrêté (13/05/2014)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 26/06/2013, dans l'exercice de ses fonctions, M. ROSSET, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice
14-2031	Arrêté (13/05/2014)	Me BARD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 28/01/2014, dans l'exercice de ses fonctions, M. STENGER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

Bail professionnel (18/03/2014)	ODOXO 12 rue Ampère Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 34 m ² au centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : 6 ans, à compter du 1/02/2014.	Loyer mensuel HT et hors charges : 226,66 €
Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire (19/03/2014)	GEODIS LOGISTICS Rhône Alpes 7 et 9 allée de l'Europe 96 615 CLICHY CEDEX	La superficie initiale occupée de 37 523 m ² est ramenée à 30 495 m ²	Redevance annuelle : 640 395 € HT et hors charges
Bail professionnel (26/05/2014)	4D VIEW SOLUTIONS 155-157 cours Berriat Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 242,5 m ² , sis 12 rue Ampère. Durée : 6 ans, à compter du 21/05/2014.	Loyer annuel HT et hors charges : 1 ^{ère} année : 45 €/m ² 2 ^{ème} année : 55 €/m ² A partir de la 3 ^{ème} année : 65 €/m ²
Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (20/05/2014)	M. GIROD Melle LUECK M. BELZUNCE Melle BEAUVILLE M. CONDAMIN	Extension immeuble de logements rue de la Mure - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation financière : 19 401,60 € TTC

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

14-1780	Arrêté (06/05/2014)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un appartement 109 Galerie de l'Arlequin.	Prix : 24 000 €
---------	------------------------	--	--	--------------------

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

14-1907	Arrêté (05/05/2014)	Mme MATTMANN Patricia	Cimetière Saint Roch - Titre n°180 - Renouvellement d'une concession du 21/04/2012 au 20/04/2027.	Redevance : 276 €
14-1908	Arrêté (05/05/2014)	M. et Mme FOURNIOL Bernard	Cimetière Saint Roch - Titre n°181 - Renouvellement d'une concession du 15/12/2012 au 14/12/2027.	Redevance : 276 €
14-1909	Arrêté (05/05/2014)	Mme ORTEGA Rose Marie et M. ORTEGA RUBIO Augustin	Cimetière Grand Sablon - Titre n°182 - Renouvellement d'une concession du 27/05/2014 au 26/05/2029.	Redevance : 276 €
14-1910	Arrêté (05/05/2014)	M. et Mme NESTA Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n°183 - Renouvellement d'une concession du 03/04/2014 au 02/04/2029	Redevance : 276 €
14-1911	Arrêté (05/05/2014)	M. GILLET Yvan	Cimetière Saint Roch - Titre n°184 - Renouvellement d'une concession du 01/10/2014 au 30/09/2029.	Redevance : 552 €
14-1912	Arrêté (05/05/2014)	Mme IANNONE Véronique	Cimetière Saint Roch - Titre n°185 - Renouvellement d'une concession du 18/04/2012 au 17/04/2027.	Redevance : 276 €
14-1913	Arrêté (05/05/2014)	M. et Mme PRUDHOMME Serge	Cimetière Grand Sablon - Titre n°186 - Renouvellement d'une concession du 17/04/2012 au 16/04/2027.	Redevance : 276 €
14-1914	Arrêté	Mr JACOLIN Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°187 - Renouvellement d'une concession du 14/02/2014 au 13/02/2029.	Redevance : 276 €

	(05/05/2014)				
14-1915	Arrêté (05/05/2014)	Mme DE PINHO Maria, Nathalie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°188 - Renouvellement d'une concession du 03/05/2014 au 02/05/2029.	Redevance : 276 €	
14-1916	Arrêté (05/05/2014)	Mr FAVET Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°189 - Renouvellement d'une concession du 30/05/2014 au 29/05/2029.	Redevance : 276 €	
14-1917	Arrêté (05/05/2014)	Mme MERCIER Andrée	Cimetière Saint Roch - Titre n°190 - Nouvelle Concession du 30/04/2014 au 29/04/2029.	Redevance : 365 €	
14-1918	Arrêté (05/05/2014)	Mme JEANNIE DIT FOUQUE Cécile	Cimetière Grand Sablon - Titre n°191 - Renouvellement d'une concession du 28/04/2014 au 27/04/2029.	Redevance : 276 €	
14-1919	Arrêté (05/05/2014)	Mme BONTE Odette	Cimetière Saint Roch - Titre n°192 - Nouvelle Concession du 02/05/2014 au 01/05/2029.	Redevance : 365 €	
14-1920	Arrêté (05/05/2014)	Mme CAZENEUVE Mireille	Cimetière Grand Sablon - Titre n°193 - Renouvellement d'une concession du 16/12/2013 au 15/12/2028.	Redevance : 276 €	
14-1921	Arrêté (05/05/2014)	M. NOWAK Jean-Noël	Cimetière Saint Roch - Titre n°194 - Renouvellement d'une concession du 03/10/2014 au 02/10/2044.	Redevance : 642 €	
14-1922	Arrêté (05/05/2014)	M. GAILLARD Roland, Albert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°195 - Nouvelle Concession du 05/05/2014 au 04/05/2044.	Redevance : 642 €	
14-1923	Arrêté (06/05/2014)	Mlle MILLIER Valérie	Cimetière Saint Roch - Titre n°196 - Nouvelle Concession du 06/05/2014 au 05/05/2029.	Redevance : 365 €	

14-1924	Arrêté (06/05/2014)	M. et Mme WAGREZ Jean-Marc	Cimetière Saint Roch - Titre n°197 - Nouvelle Concession du 06/05/2014 au 05/05/2064.	Redevance : 1 110 €
14-1925	Arrêté (06/05/2014)	Mme DIAZ-BIOSCA Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°198 - Renouvellement d'une concession du 19/05/2014 au 18/05/2029.	Redevance : 276 €
14-1926	Arrêté (06/05/2014)	Mme ROBIN Christiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°199 - Renouvellement d'une concession du 23/08/2014 au 22/08/2044.	Redevance : 642 €
14-1927	Arrêté (06/05/2014)	M. GARDE Olivier	Cimetière Saint Roch - Titre n°200 - Renouvellement d'une concession du 18/04/2012 au 17/04/2027.	Redevance : 276 €
14-1928	Arrêté (06/05/2014)	Mme TRUCHET Henriette	Cimetière Saint Roch - Titre n°201 - Renouvellement d'une concession du 22/09/2014 au 21/09/2044.	Redevance : 642 €
14-2059	Arrêté (07/05/2014)	M. PAILLET Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°133 - Renouvellement de la concession du 22/04/2013 au 21/04/2028.	Redevance : 552 €
14-2060	Arrêté (07/05/2014)	Mme MINEO Cristina	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°134 - Nouvelle Concession du 28/03/2014 au 27/03/2029.	Redevance : 276 €
14-2061	Arrêté (07/05/2014)	Mme REIGNIER Aline	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°135 - Nouvelle Concession du 28/03/2014 au 27/03/2029.	Redevance : 276 €
14-2062	Arrêté (07/05/2014)	Mme SOUAMI Marie-Madeleine	Cimetière Saint Roch - Titre n°136 - Renouvellement de la concession du 02/01/2014 au 01/01/2029.	Redevance : 276 €
14-2063	Arrêté	Mme DREVET Germaine	Cimetière Saint Roch - Titre n°137 - Renouvellement de la	Redevance : 276 €

	(07/05/2014)		concession du 04/05/2014 au 03/05/2029.	
14-2064	Arrêté (07/05/2014)	Mme MORIN Madeleine	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°138 - Renouvellement de la concession du 01/06/2014 au 31/05/2029.	Redevance : 276 €
14-2065	Arrêté (07/05/2014)	Mme RINCHET Yolande	Cimetière Saint Roch - Titre n°139 - Renouvellement de la concession du 01/01/2015 au 31/12/2044.	Redevance : 642 €
14-2066	Arrêté (07/05/2014)	M. CHARVAT Max	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°140 - Renouvellement de la concession du 25/05/2014 au 24/05/2029.	Redevance : 276 €
14-2067	Arrêté (07/05/2014)	M. ORTIZ Jean-Luc	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°141 - Renouvellement de la concession du 02/04/2010 au 01/04/2025.	Redevance : 276 €
14-2068	Arrêté (07/05/2014)	Mme DELABARRE Ginette	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°142 - Nouvelle Concession du 01/04/2014 au 31/03/2064.	Redevance : 1 110 €
14-2069	Arrêté (07/05/2014)	Mme LORENS Francine	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°143 - Renouvellement de la concession du 08/05/2014 au 07/05/2044.	Redevance : 642 €
14-2071	Arrêté (07/05/2014)	Les Héritiers de Mme Céline, Auréli LEYSSIEUX	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°144 - Renouvellement de deux concessions du 14/05/2014 au 13/05/2064.	Redevance : 2 220 €
14-2072	Arrêté (07/05/2014)	M. LEROY Gilles	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°145 - Nouvelle Concession du 02/04/2014 au 01/04/2029.	Redevance : 276 €
14-2074	Arrêté (07/05/2014)	Mr TIMSIT Michel	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°146 - Renouvellement de la concession du 15/04/2014 au 14/04/2064.	Redevance : 1 110 €

14-2075	Arrêté (07/05/2014)	Mme VILLAIN Simone	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°147 - Renouvellement de la concession du 13/07/2014 au 12/07/2029	Redevance : 276 €
14-2077	Arrêté (07/05/2014)	M. BLANC GRAS Patrick et Mme TUZZOLINO Nicole	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°148 - Renouvellement de la concession du 22/01/2014 au 21/01/2029.	Redevance : 276 €
14-2079	Arrêté (07/05/2014)	M. et Mme ROGES Maurice	Cimetière Saint Roch - Titre n°149 - Renouvellement de concession du 03/12/2013 au 02/12/2028.	Redevance : 276 €
14-2080	Arrêté (07/05/2014)	M. et Mme CHANALELLES	Cimetière Saint Roch - Titre n°150 - Renouvellement de la concession du 19/03/2014 au 18/03/2029.	Redevance : 276 €
14-2081	Arrêté (07/05/2014)	M. et Mme GIANNONE Mathéo et Rosa	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°151 - Renouvellement de la concession du 03/04/2012 au 02/04/2062.	Redevance : 1 110 €
14-2082	Arrêté (07/05/2014)	Mr FERRARA Savino et Mme DI BISCEGLIE Antoinette	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°152 - Nouvelle Concession du 03/04/2014 au 02/04/2064.	Redevance : 1 110 €
14-2083	Arrêté (07/05/2014)	M. GINET Kevin	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°153 - Nouvelle Concession du 03/04/2014 au 02/04/2064.	Redevance : 1 110 €
14-2084	Arrêté (14/05/2014)	Mme PETRONE Evelyne	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°154 - Renouvellement de la concession du 18/02/2012 au 17/02/2027.	Redevance : 276 €
14-2085	Arrêté (14/05/2014)	M. GERVASONI Marc	Cimetière du Grand Sablon - Titre °155 - Renouvellement de la concession du 17/02/2014 au 16/02/2029.	Redevance : 276 €
14-2086	Arrêté (14/05/2014)	M. ARTHAUD Daniel	Cimetière Saint Roch - Titre n°156 - Renouvellement de la concession du 07/05/2014 au 06/05/2029.	Redevance : 552 €

14-2087	Arrêté (14/05/2014)	M. et Mme MEURANT David	Cimetière Saint Roch - Titre n°157 - Renouvellement de la concession du 02/07/2018 au 01/07/2048.	Redevance : 642 €
14-2088	Arrêté (14/05/2014)	Melle AZZOUZ Laëticia	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°158 - Nouvelle Concession du 07/04/2014 au 06/04/2029.	Redevance : 276 €
14-2089	Arrêté (14/05/2014)	M. ZANCANARO Gilles et Christiane née BALDACCI	Cimetière Saint Roch - Titre n°159 - Renouvellement de la concession du 07/04/2012 au 06/04/2027.	Redevance : 276 €
14-2090	Arrêté (14/05/2014)	M. DUMAS Boris	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°160 - Nouvelle Concession du 08/04/2014 au 07/04/2029.	Redevance : 276 €
14-2091	Arrêté (14/05/2014)	M. et Mme BRUN-COSME- GAZOT Christian	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°161 - Renouvellement de la concession du 03/05/2014 au 02/05/2029.	Redevance : 276 €
14-2092	Arrêté (14/05/2014)	Mme CUVILLIER Georgette	Cimetière Saint Roch - Titre n°162 - Nouvelle Concession du 09/04/2014 au 08/04/2029.	Redevance : 276 €
14-2093	Arrêté (14/05/2014)	Mme MERLAND Marie	Titre n°163 - Renouvellement de la concession du 06/07/2014 au 05/07/2029.	Redevance : 276 €
14-2094	Arrêté (14/05/2014)	M. et Mme VUCKOVIC Zivorad	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°164 - Renouvellement de la concession du 18/05/2014 au 17/05/2029	Redevance : 276 €
14-2095	Arrêté (14/05/2014)	Mme RAVIT Annie	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°165 - Nouvelle Concession du 10/04/2014 au 09/04/2029.	Redevance : 276 €
14-2096	Arrêté	Mme MUSTO Jeannine	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°166 - Renouvellement	Redevance : 276 €

	(14/04/2014)		de la concession du 01/12/2013 au 30/11/2028.	
14-2097	Arrêté (14/05/2014)	M. et Mme VILARDO Angelo	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°167 - Nouvelle Concession du 14/04/2014 au 13/04/2029.	Redevance : 276 €
14-2098	Arrêté (14/05/2014)	Melle VERRI Patricia	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°168 - Renouvellement d'une concession du 20/07/2014 au 19/07/2029.	Redevance : 276 €
14-2099	Arrêté (14/04/2014)	Mme BALMET Gisèle	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°169 - Renouvellement d'une concession du 22/05/2014 au 21/05/2029.	Redevance : 552 €
14-2100	Arrêté (14/05/2014)	M. et Mme ROUSSELLET Didier	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°170 - Renouvellement d'une concession du 07/09/2018 au 06/09/2033.	Redevance : 276 €
14-2101	Arrêté (14/05/2014)	M. GUILLOT Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°171 - Renouvellement d'une concession du 18/02/2014 au 17/02/2044.	Redevance : 1 926 €
14-2102	Arrêté (14/05/2014)	M. et Mme DAVID-TRABUT	Cimetière Saint Roch - Titre n°172 - Renouvellement de la concession du 12/05/2014 au 11/05/2029.	Redevance : 276 €
14-2103	Arrêté (14/05/2014)	UDASSAD (mandataire) pour le compte de Mme HOLTZ Marie-Thérèse	Cimetière Saint Roch - Titre n°173 - Nouvelle Concession du 15/04/2014 au 14/04/2029.	Redevance : 276 €
14-2104	Arrêté (14/05/2014)	Mme BOUILLET Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°174 - Renouvellement d'une concession du 01/02/2014 au 31/01/2029.	Redevance : 276 €
14-2105	Arrêté (14/05/2014)	M. et Mme CASALINO Noël et Geneviève	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°175 - Nouvelle Concession du 16/04/2014 au 15/04/2064.	Redevance : 1 110 €

14-2106	Arrêté (14/05/2014)	M. et Mme SCARINGELLA René	Cimetière du Grand Sablon - Titre n°176 - Renouvellement d'une concession du 26/06/2014 au 25/06/2044.	Redevance : 642 €
14-2107	Arrêté (14/05/2014)	M. SALOMON Edmond	Cimetière Saint Roch - Titre n°177 - Renouvellement d'une concession du 28/04/2014 au 27/04/2029.	Redevance : 276 €
14-2108	Arrêté (14/05/2014)	Mme ROMEO Angèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°178 - Renouvellement d'une concession du 23/04/2014 au 22/04/2029.	Redevance : 276 €
14-2122	Arrêté (15/05/2014)	Mme FRASQUE Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°179 - Renouvellement de concession - prenant effet au 21/04/2014 au 20/04/2044.	Redevance : 642 €
14-2123	Arrêté (13/05/2014)	Mme LOTTO Olga	Cimetière Grand Sablon - Titre n°202 - Renouvellement d'une concession - prenant effet au 08/04/2014 au 07/04/2044.	Redevance : 642 €
14-2124	Arrêté (13/05/2014)	M. ROCHETTE Didier	Cimetière Grand Sablon - Titre n°203 - Nouvelle Concession du 09/05/2014 au 08/05/2029.	Redevance : 276 €
14-2125	Arrêté (13/05/2014)	M. MOGNIAT DUCLIOS Lionel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°204 - Renouvellement de la concession du 02/06/2014 au 01/06/2029.	Redevance : 276 €
14-2126	Arrêté (13/05/2014)	M. et Mme KETTERER Richard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°205 - Renouvellement de la concession du 14/03/2014 au 13/03/2029.	Redevance : 276 €
14-2127	Arrêté (13/05/2014)	Mme MISCIOCIA Pascale	Cimetière Grand Sablon - Titre n°206 - Renouvellement de la concession du 08/06/2012 au 07/06/2027.	Redevance : 276 €
14-2128	Arrêté (13/05/2014)	M. et Mme CHATAIN Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°207 - Renouvellement de la concession du 19/08/2014 au 18/08/2029.	Redevance : 276 €

14-2129	Arrêté (13/05/2014)	Mme MONTANER Chantal	Cimetière Saint Roch - Titre n°208 - Renouvellement de la concession du 15/06/2014 au 14/06/2064.	Redevance : 1 110 €
14-2130	Arrêté (14/05/2014)	Mme FINAS Lucette	Cimetière Saint Roch - Titre n°209 - Renouvellement de la concession du 02/03/2016 au 01/03/2046.	Redevance : 1284 €
14-2131	Arrêté (14/05/2014)	Mme KINCKEL Ginette	Cimetière Saint Roch - Titre n°210 - Nouvelle Concession du 14/05/2014 au 13/05/2064.	Redevance : 1 110 €
14-2132	Arrêté (19/05/2014)	Mme AUGIER Marie-Laure	Cimetière Grand Sablon - Titre n°211 - Nouvelle Concession du 19/05/2014 au 18/05/2029.	Redevance : 276 €
14-2133	Arrêté (20/05/2014)	M. et Mme BAQUET Guy	Cimetière Saint Roch - Titre n°212 - Renouvellement de la concession du 09/04/2015 au 08/04/2045.	Redevance : 642 €

AFFAIRES CULTURELLES : Soutiens aux acteurs culturels : conventions et avenants au titre de l'exercice 2014.

Madame Corinne BERNARD expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble apporte son soutien aux associations du secteur culturel par la mise à disposition gracieuse de locaux et par l'attribution de subventions.

1 - Mise à disposition de locaux :

La Ville de Grenoble met à disposition du secteur associatif des lieux pour la conduite d'activités liées au spectacle vivant.

Au 31 août 2014, les conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux suivantes arrivent à échéance :

- "CREARC-Centre de création de recherche et des cultures", Petit Théâtre ;
- "Atelier de recherche et de création dramatique", Théâtre Sainte Marie d'en Bas ;
- "Le Tricycle", Théâtre 145 et Théâtre de Poche ;
- "Barbarin et Fourchu", salle noire.

Afin de permettre des échanges avec l'équipe municipale sur leur possible renouvellement et sur les objectifs de politique culturelle qui seraient soutenus par la Ville, il est proposé de les proroger pour une saison culturelle par avenants joints en annexe 3.

Des mises à dispositions occasionnelles de locaux sont aussi proposées au secteur associatif, à titre exceptionnel ;

- le Théâtre 145 est mis à disposition de l'association "CREARC-Centre de création de recherche et des cultures" pour l'organisation, du 4 au 12 juillet 2014, "des 26èmes rencontres du Jeune Théâtre Européen" (convention en annexe 4).

2 - Subventions :

Enfin, la Ville de Grenoble soutient aussi les associations par des financements directs. Lorsque l'aide annuelle est supérieure à 23 000 €, la collectivité doit conclure une convention avec l'opérateur, conformément à la législation française et européenne en vigueur.

Suite au comité de pilotage du Programme de Pratiques Artistiques en Amateur qui s'est tenu le 23 mai 2014, il est proposé de conclure avec les opérateurs du secteur socio-culturel, les conventions et avenants ci-dessous pour l'année 2014, joints en annexe 5 :

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutiens au titre du PPAA	Observations
1	"Maison de l'image"	2 200 €	Ateliers autour de l'exposition "Migrant Farmers"	Convention (18 000 € votés au CM du 10 février 2014
2	Maison de l'enfance Clos d'Or	1 500 €	Projet "Une touche de couleur, le graff à l'honneur".	Avenant à la convention d'objectifs CM du 17/12/2012
3	MJC Mutualité-Maison de Quartier"	2 393 €	Actions culturelles en vue du festival "Transmutu 2014"	Avenant à la convention d'objectifs CM du 17/12/2012
4	Centre social Chorrier-Berriat	800 €	Projet découverte des cultures urbaines.	Avenant à la convention d'objectifs CM du 17/12/2012
5	MJC Eaux Claires	3 500 €	Projet "Môm'art"	Avenant à la convention d'objectifs CM du 17/12/2012

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville chapitre 65, article 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés, fonction 923 culture, sous-fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Temps libre et savoirs du 18 juin 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens et des avenants aux conventions de mise à disposition de locaux avec les associations «Atelier de recherche et de création dramatique», «CREARC», «Le Tricycle» et «Barbarin et Fourchu»**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec les associations «CREARC» et «Le Tricycle» ;**
- **d'approuver les termes de la convention et des avenants de financement en annexe 4 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Corinne BERNARD

Affichée le :

BOURSE BAFA
Liste des 17 personnes

- ADIM Maissane – 300 €
- AIFA Joris – 300 €
- BERKANI Zakaria – 300 €
- BILLON Delphine – 300 €
- CHARBONNEL Steffie – 300 €
- CORRE Anaïs – 300 €
- HADDAD Heydia – 300 €
- HALIFA Belkacem – 300 €
- HARBOUCHE Sylia – 300 €
- LANGREE Mathina – 200 €
- MEDINI Kaouther – 300 €
- MESSINA Mickaël – 300 €
- NAVE Hazéle – 300 €
- NENADOVIC Grégory – 300 €
- OSMANOVSKA Sergjana – 300 €
- PARNET Marc – 200 €
- TOCOLINI Claire – 200 €

BOURSE FIJ

Descriptif des 12 projets

Titre	Description	Personnes membres du projet
Et si ? Rencontre interculturelle au Burkina Faso 800 €	Organisation d'un cycle de 5 conférences sur des thématiques solidarités internationales en vue d'un chantier international de jeunes au Burkina Faso axé sur la rencontre avec un groupe de jeunes burkinabais.	CHAISE François Xavier BLAIN Mickaël DEPLAUDE Coline JAUZE Emeline SAINT MICHEL Françoise VEDEL Camille
Cameroun 2014 800 €	Rencontre entre 2 groupes de jeunes autour d'un chantier de rénovation piloté par les camerounais et avec la mise en place d'animations réalisées en commun.	GAUTHERON Arthur MEYER Maud RUPPLI Sophie CHEIBLIN Guilhem DE JONG Antoine COUTELOU Thomas
Projet de soutien scolaire au Togo 500 €	Soutien scolaire réalisé en partenariat avec les jeunes togolais	HAN Annabelle PIGNON Claire BEGOT Chloé BONVOISIN Mathieu PROST BOUCLE Fabrice PATTE Pauline
Projet Bénin 500 €	Mise en place d'un jardin et d'animations pédagogiques dans un orphelinat au Bénin.	CAUZID Amélie DALECKY Audrey DUFOUR Béatrice DUVERGIER Merlin MIDOUX Vincent SIFPERT Renaud
Projet de construction de latrines écologique 600 €	Construction de latrines au Togo en partenariat avec des jeunes togolais et les villageois.	Agir alternatif LEFEBVRE Barbara BARNOLA Maëlle BRUHAT Charlène GAUSSIEN Bertrand MANDIER Suzie BERTRAND Léa
L'envol des colibris 600 €	Périple à vélo à travers l'Espagne, le Sénégal, l'Amérique du sud autour de rencontres humaines et culturelles.	GOSSELIN Léa VIEILLE Victor

Projet Bomb kulture 800 €	Organisation d'une journée culturelle sur l'espace public.	INAN Emmanuelle
International youth 600 €	Réalisation d'une exposition photos sur le regard de la jeunesse au Brésil.	BERRATO Anna
La rue est mon langage 500 €	Réalisation d'un spectacle de rue et réalisation d'un documentaire.	GUILLE Aurélien PRADINAUD Thomas ALMON Malorie SAHNOUNE Sofia
Sur la route de Zanibar 300 €	Reportage photos sur les réserves naturelles en Tanzanie.	CHAILLOT Rémi
A l'assaut des cimes 300 €	Réalisation d'un film sur une expédition au Népal.	RIVOIRE Emile RIVOIRE Charlie
La rupture numérique en Asie Pacifique 300 €	Reportage photos en Asie Pacifique sur la rupture numérique.	GRIMALDI Antoine

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SOCIOCULTURELLES, ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS**

NOM ASSOCIATION	CONVENTION		OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL	Rappel subventions annuelles 2013 accordées par la Ville
	AVANTANT	FINANCIER					
<i>SECTEUR 1</i>							
CS CHORIER-BERRIAT (Association)	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement		580		227 343 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		1 850		
			Soit un total de :			2 430 €	
PARMENTIER Maison quartier Berriat	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement		1 300		366 399 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		1 600		
			Fonds artistique Evénementiel: Les Jeudis de Mariave		2 750		
			Soit un total de :			5 650 €	
<i>SECTEUR 2</i>							
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement		280		208 036 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		400		
			PROJET SKI-hiver 2014 (soldé)		4 920		
			Soit un total de :			5 600 €	
MJC ALLOBROGES	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement		4 718		318 506 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		3 600		
			Soit un total de :			8 318 €	
MJC MUTUALITE	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement		2 120		217 958 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		2 400		
			Soit un total de :			4 520 €	
MPT SAINT LAURENT	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement		1 480		275 140 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		2 800		
			Soit un total de :			4 280 €	
<i>SECTEUR 3</i>							
LE PLATEAU	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement		600		342 962 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		1 700		
			Soit un total de :			2 300 €	
ME BACHELARD	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement		1 000		247 230 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		3 700		
			Soit un total de :			4 700 €	
MJC ANATOLE France	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement		2 000		250 718 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		6 100		
			PROJET SKI-hiver 2014 (soldé)		4 590		
			Soit un total de :			12 690 €	
MJC EAUX CLAIRES	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement		1 800		309 031 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		8 400		
			Soit un total de :			10 200 €	

NOM ASSOCIATION	CONVENTION FINANCIERE		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL	Rappel subventions annuelles 2013 accordées par la Ville
	X	X					

SECTEUR 4

ME CLOS D'OR	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		5 404		279 706 €
			Soit un total de :		8 130	13 534 €	
CENTRES DE LOISIRS de Grenoble - ACL	X	X	REFORME DES RYTHMES - Ateliers Educatifs: solde 1 ^o semestre		1 125		415 371 €
			Soit un total de :			1 125 €	

SECTEUR 5

AUESC BAJATIÈRE	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		4 000		329 508 €
			Soit un total de :		5 100	9 100 €	
ME TEISSEIRE	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		2 712		296 099 €
			Soit un total de :		4 970	7 682 €	
MAISON ENFANTINE	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ REFORME DES RYTHMES - Ateliers Educatifs:		1 890		61 510 €
			Soit un total de :		3 150	5 040 €	
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	PROJETS SPECIFIQUES- Séjours 1 ^o versement PROJET SKI-hiver 2014 (solde)		240		262 229 €
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		1 557		
			Soit un total de :		900	2 697 €	

SECTEUR 6

ME PREMOL	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		4 564		267 579 €
			Soit un total de :		4 700	9 264 €	
LA CORDEE	X	X	PROJETS SPECIFIQUES Séjours 1 ^o versement DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Appel à projet DEJ		1 428		368 924 €
			Soit un total de :		4 600	6 028 €	

ASSOCIATIONS JEUNESSE, ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS

Maison des Jeux	X	X	REFORME DES RYTHMES - Ateliers Educatifs		563		41 155 €
Ligue de l'Enseignement de l'Isère	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES -Projet Le Méritès		10 450		13 950 €

0 €	126 171 €	126 171 €	5 099 354 €

RELATIONS INTERNATIONALES : Avenant à la convention d'objectifs entre la Ville de Grenoble et l'association MPT St Laurent - Divercities : recrutement d'une animatrice pour la gestion des temps de résidence des groupes de musiciens à l'Auberge de Jeunesse

Monsieur Bernard MACRET expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble organise du 17 au 29 juin 2014, la 5^{ème} édition des Rencontres Musicales Internationales, Divercities.

Ville ouverte sur le Monde, Grenoble porte depuis 10 ans ce projet ambitieux de création musicale fruit d'une rencontre entre les cultures et les styles musicaux de groupes de jeunes musiciens invités. Des jeunes musiciens, âgés de 18 à 25 ans, issus des villes partenaires de Grenoble se retrouvent du 17 au 29 juin à Grenoble en résidence à la Bobine, sous la conduite artistique de Pierre Feugier, pour la création d'un concert unique le 27 juin, place Saint-André.

Les villes participantes pour cette 5ème édition sont Chisinau (Moldavie), Constantine (Algérie), Corato (Italie), Innsbruck (Autriche), Kaunas (Lituanie), Oxford (Angleterre), Ouagadougou (Burkina Faso), Oujda (Maroc), Rehovot (Israël) et Sevan (Arménie).

Pendant leur séjour, les musiciens sont hébergés à l'Auberge de jeunesse d'Echirolles. La MPT Saint Laurent, partenaire de la Ville pour l'organisation de ces rencontres musicales, aura notamment la charge de gérer les temps de résidence à l'auberge de jeunesse (une animatrice sera mobilisée sur cette mission). Il est donc proposé d'accorder une subvention de 4200€ à l'Association MPT Saint Laurent dans le cadre de l'organisation de la 5eme édition des Rencontres Musicales Internationales, Divercities.

Les crédits sont inscrits au budget 2014 sur l'opération Biennale de l'International 2007P105O011 : chapitre 65 : autres charges de gestion courante – article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – sous fonction 048 : Relations internationales.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Métropolitaine du 17 juin 2014
- Temps libre et savoirs du 18 juin 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier correspondant joint à la présente délibération.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Bernard MACRET

Affichée le :

Annexe à la délibération N° 55- E 80 1

- Créations de postes saisonniers -

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois du poste	Nombre de postes	Durée	Période	Nature de l'opération
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Secteurs 1/3 Maison des collines	Adjoint technique	1	4 semaines à 35 heures	Automne-Hiver : vacances d'hiver (février/mars) + vacances d'automne (octobre/novembre)	Besoin de renfort sur l'ensemble des vacances scolaires
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Secteurs 1/3 Maison des collines	Adjoint technique	1	4 semaines à 30 heures	Automne-Hiver : vacances d'hiver (février/mars) + vacances d'automne (octobre/novembre)	Besoin de renfort sur l'ensemble des vacances scolaires
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Secteurs 1/3 Maison des collines	Adjoint technique	1	14 semaines à 35 heures	Printemps-été : vacances de printemps (avril/mai) + vacances d'été (juillet/août)	Besoin de renfort sur l'ensemble des vacances scolaires et pour les classes vertes.
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Secteurs 1/3 Maison des collines	Adjoint technique	1	5 semaines à 35 heures	Printemps-été : vacances de printemps (avril/mai) + vacances d'été (juillet/ août)	Besoin de renfort sur l'ensemble des vacances scolaires et pour les classes vertes.
Direction Générale des Services	Communication Animation	Animation	Adjoint d'animation	1	7 semaines	Juin - septembre	Été oh parc

- Création de poste -

Cette création de poste correspond à la remunicipalisation des postes d'AGIR Informatique n'impliquant aucune incidence financière.

Département	Direction	Service	Grade du poste
Ressources financières, de gestion, juridiques et d'information	Moyens d'information	Systèmes d'informations	Ingénieur

- Transformations de postes -

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Professeur d'enseignement artistique à Temps Non Complet (70%)	Professeur d'enseignement artistique à Temps Complet
			Professeur d'enseignement artistique à Temps Non complet (35 %)	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant d'enseignement artistique à Temps Complet	Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (50%)
				Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (50%)
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (80%)	Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (40%)
			Assistant d'enseignement artistique à Temps complet	Assistant d'enseignement artistique à Temps Non Complet (75%)
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques (Bibliothèque Teisseire- Malherbe)	Adjoint technique à Temps Non Complet (90%)	Adjoint du patrimoine à Temps Non Complet (90%)
			Adjoint technique	Adjoint du patrimoine

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Service éducation jeunesse secteurs 2-5	ATSEM à Temps Non Complet (68%)	ATSEM à Temps Complet (Service éducation jeunesse secteurs 2-5)
			ATSEM à Temps Non Complet (68%)	ATSEM à Temps Complet (Service éducation jeunesse secteurs 2-5)
			ATSEM à Temps Non Complet (68%)	ATSEM à Temps Non Complet (90%, Service éducation jeunesse secteurs 2-5)
			ATSEM à Temps Non Complet (86%)	
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Service éducation jeunesse secteurs 1-3	ATSEM à Temps Non Complet (68%)	ATSEM à Temps Complet
			ATSEM à Temps Non Complet (68%)	ATSEM à Temps Complet
			ATSEM à Temps Non Complet (68%)	
			Adjoint Technique à Temps Non Complet (80%)	Adjoint Technique à Temps Non Complet (84%)
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Musée	Assistant de conservation	Rédacteur

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Environnement urbain	Espace Public	Espaces verts	Agent de Maîtrise	Adjoint technique
Economie, International et Bâtiments	Bâtiments	Travaux bâtiments	Adjoint technique	Adjoint administratif